

Técou, le 18 octobre 2022

Aux Conseillers Communautaires
Titulaires et Suppléants de la Communauté
d'Agglomération Gaillac-Graulhet

**Objet : Convocation au Conseil de communauté
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

LUNDI 24 OCTOBRE 2022 à 18h00
Salle multiculturelle de Técou
24 Chemin des Martisses - 81600 Técou

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

1° DELIBERATIONS

- 01- Election d'un Vice-Président
- 02 - Election d'un Autre membre du Bureau
- 03- Modification du tableau des indemnités de fonction des conseillers titulaires d'une délégation de fonction
- 04- Approbation du rapport de la CLECT et de l'évaluation de droit commun des charges transférées
- 05- Approbation de la révision libre des attributions de compensation selon la procédure dérogatoire
- 06- Décision modificative n°1 Budget principal
- 07- Décision Modificative N°2 Budget Assainissement
- 08- Décision modificative N° 3 Budget Assainissement
- 09- Décision Modificative N° 1 Budget REOM
- 10- Décision Modificative N° 2 Budget Scolaire
- 11- Attribution des marchés « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet »
- 12- Délibération complémentaire du marché relatif à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement communautaire à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert
- 13- Rapports d'activités 2021 et RPQS 2020 des Délégations de Services Publics
- 14- Mise à jour du tableau des effectifs des services relevant des Directions Aménagement Ressources, Attractivité, Education-Enfance-Jeunesse-RH, Direction Générale et Déchets ménagers
- 15- Prise en charge des frais de repas pour le personnel habilité
- 16- Adoption du règlement de service de l'assainissement collectif
- 17- Approbation finale Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

- 18- Harmonisation du versement mobilité sur l'ensemble du territoire - Vote des taux
- 19- Mise en œuvre de la gratuité des services de transport scolaires sur le territoire de la Communauté d'agglomération
- 20- Prescription de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Peyrole, approbation des objectifs poursuivis, précision des modalités de concertation en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme
- 21- Prescription de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Vère Grésigne, approbation des objectifs poursuivis, précision des modalités de concertation en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme
- 22- Prescription de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Florentin, approbation des objectifs poursuivis, précision des modalités de concertation en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme – complément à la délibération n°175_2019
- 23- Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision n°1 sous forme allégée du Plan Local d'urbanisme de la commune de Rabastens
- 24- Prescription de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Loupiac, approbation des objectifs poursuivis, précision des modalités de concertation en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme
- 25- Annulation de la procédure de transformation de la carte communale en plan local d'urbanisme de la commune de Labessière-Candeil
- 26- Abrogation vente parcelle ZA la Bressolle à Graulhet - Retrait de l'acquéreur

2° QUESTIONS DIVERSES

3° INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.

Paul SALVADOR,
Président de la Communauté d'agglomération



Pouvoir :

Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse assemblee@gaillac-graulhet.fr ou déposé au Bureau des assemblées avant le lundi 24 octobre 2022 - 12h00.